Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260605-2026_30D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°30

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 22/05/26
Date d'affichage : 22/05/26

Objet de la délibération
Désignation d'un correspondant incendie et secours

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le cinq juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROUXEL Sandrine, Maire.

Présents : Mme ROUXEL, M. COUËTUHAN, Mme FOUGERIT, M. GAULLIER, Mme BRIAND Mmes AUFFRET, DESCAMPS, DJIAN, KERMARREC, DEMAY MM. CAMPION, GABRIEL, GRALL, PELLOIN, RICHTER.

Mme DESCAMPS a été nommée secrétaire.

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 précité, le décret n'°2022-1091 du 29 juillet 2022 qui complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14.

Vu cette nouvelle disposition, qui prévoit qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne en tant que correspondant incendie et secours **Mme Aurore BRIAND**.

Pour copie conforme,
La Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE · Côtes d'Armor ·

Sandrine ROUXEL

La secrétaire de séance,

Elisabeth DESCAMPS